

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél : 03 88 20 01 70 - Fax : 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° P 2024 02

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer les nouveaux usages à proximité du cœur de ville et la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 : Dès la mise en place de la signalisation réglementaire dans les rues

- de la Souffel,
- des Terrasses,
- du Strengfeld,
- Albert Camus
- du Docteur Albert Schweitzer
- du Stade,
- du Professeur Bellocq
- Louis Pasteur

le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété de manière permanente, comme suit :

RUE DES TERRASSES, RUE DU STRENGFELD, RUE DE LA SOUFFEL, RUE ALBERT CAMUS, RUE DU STADE, RUE DU PROFESSEUR BELLOCQ, RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER ET RUE LOUIS PASTEUR

Ajouter **Règlementation 3.02.07 :**
ZONE 30

Article 2 : Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les services de l'Eurométropole de Strasbourg

Article 4 : Les contrevenants à ces dispositions seront sanctionnés selon les règles en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Mundolsheim dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif compétent dans le même délai.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la région Grand Est et du Bas-Rhin
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Madame la Présidente de l'Eurométropole, service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- C.T.S,
- Affichée sur le site internet de la commune le 20/02/2024.

Fait à Mundolsheim, 20 février 2024

Béatrice BULOU




Maire de Mundolsheim